

# DECLARATION DE VACANCE D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE RENNES

L'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques autorise l'attribution d'autorisations d'occupation temporaire en procédant à une publicité préalable sans mise en concurrence, "lorsque l'occupation est de courte durée".

Cette déclaration de vacance s'inscrit dans ce cadre et donne lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine Public communal, dans les conditions suivantes :

Activité envisagée	Marché aux Fleurs "Toussaint"
Lieu	Cimetière du Nord : 7 emplacements de 28 m <sup>2</sup> (au total 196 m <sup>2</sup> ) Cimetière de l'Est : 16 emplacements entre 24 m <sup>2</sup> et 54m <sup>2</sup> (au total 332,97 m <sup>2</sup> ) Les emplacements sus mentionnées sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Ville
Durée de l'occupation	Calendrier prévisionnel (pour plus d'informations sur le calendrier, contacter le 02.23.62.15.02)  5 jours d'occupation
Montant de la redevance	Se référer à la délibération tarifaire en vigueur. Pour l'année 2023, 2,50 € par mètre linéaire par jour (emplacement de 2 mètres de profondeur)

Service gestionnaire :

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Toute personne intéressée par un emplacement doit transmettre une fiche de candidature avant le 1<sup>er</sup> septembre accompagnée des pièces justificatives suivantes :

**Pour les commerçants, artisans, micro-entrepreneurs**

- extrait kbis ou avis de situation INSEE de moins de 3 mois
- assurance responsabilité civile professionnelle
- carte de commerçant ambulant

**Pour les Producteurs, producteurs-revendeurs, producteurs bio**

- Attestation MSA de l'année en cours
- Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de moins de 3 mois
- assurance responsabilité civile professionnelle

**Tout dossier transmis hors délai ou incomplet sera automatiquement rejeté.**

Le dossier doit être :

- Soit envoyé par courriel, la date de réception faisant foi (sous forme d'un fichier PDF unique) à [dpmdp-odp@ville-rennes.fr](mailto:dpmdp-odp@ville-rennes.fr)
- Soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi, à Mairie de Rennes – –Direction de la Police Municipale et du Domaine Public – Unité des Droits de Place  
CS63126 – 35031 Rennes cedex  
Contact téléphonique : Unité des droits de place – 02.23.62.15.02

La date limite de dépôt du dossier est fixée au 1<sup>er</sup> septembre pour l'année en cours.

Toute demande de renseignement doit être adressée par courriel à [dpmdp-odp@ville-rennes.fr](mailto:dpmdp-odp@ville-rennes.fr)